

La thèse de LS est riche de ce genre d'observations inspiratrices d'autant plus qu'elle se base toujours sur une documentation philologique solide, de première main. La chronologie des circonstances dans lesquelles la db a disparu pourra peut-être être approfondie et nuancée, mais je ne vois pas comment on pourrait mettre en doute les grandes lignes de la démonstration de LS. En revanche, je ne pense pas que le dernier mot soit dit sur l'énigme de la disparition de la db: nous attendons avec impatience les résultats de l'enquête en cours à Amsterdam sur le sort de -s en ancien français.

Morten Nøjgaard
Odense

Réponse à Morten Nøjgaard

Je remercie Morten Nøjgaard de ses aimables commentaires. C'est un plaisir pour moi de voir que ma thèse peut servir de point de départ pour des réflexions et peut-être des recherches ultérieures.

Les observations de MN concernent deux points capitaux de mon argumentation: le rôle de la déclinaison et le rapport entre les deux catégories morphologiquement liées: le cas et le nombre. L'importance de ces deux points nécessite une réponse approfondie.

Quel est le rôle de la déclinaison bicasuelle? Mes recherches m'ont permis de prouver que la fonction syntaxique de la déclinaison bicasuelle est de contribuer – et souvent de manière peu efficace – à assurer l'identification actantielle. La question que MN pose avec justesse est la suivante: pourquoi a-t-il été possible de conserver si longtemps une catégorie qui était, au fond, superflue? Et MN répond: parce que la catégorie du cas avait une fonction stylistique, et non pas syntaxique.

Si la question est pertinente, la réponse proposée par MN me semble fort douteuse, et cela pour plus d'une raison. La première objection qui se présente à l'esprit, c'est que MN ne nous explique pas pourquoi on aurait abandonné cette manière d'orner les textes. Un trait stylistique tellement tenace ne disparaîtrait probablement pas comme par enchantement.

Le meilleur argument contre l'hypothèse stylistique est, selon MN, le fait que l'état de la déclinaison est lié à une variation linguistique d'ordre dialectal, qui est évidemment indépendante de toute considération d'ordre stylistique. La documentation dialectale est très nette sur ce point (cf. mon chapitre 8), car il ne faut pas oublier que MN, comme moi, n'entend se prononcer que sur la structure de *la langue écrite*. Il est vrai que les choses se compliquent quand on essaie d'évaluer le rapport entre le système écrit et le système oral de l'époque, c'est pourquoi il faut éviter, dans la mesure du possible, de confondre ces deux niveaux du langage (cf. ma thèse § 0.4.). La critique que dirige MN contre ma description dialectale des textes concerne justement son rapport avec la langue parlée, c'est pourquoi elle n'est pas pertinente pour la discussion qui concerne, comme je l'ai dit, exclusivement la langue écrite.

Il n'est pas dans mon intention de m'attarder sur le fait assez surprenant que le prétendu ornement stylistique apparaisse sans distinction dans les divers types de textes – juridiques, religieux, dramatiques, etc. – par contre, l'argument le plus décisif contre l'hypothèse de MN me semble le niveau fort inégal du respect de la déclinaison bicasuelle dans les diverses rédactions d'un même "texte". Comment expliquer, par des raisons stylistiques,

la coexistence de rédactions tantôt respectant entièrement les anciennes règles, tantôt négligeant plus ou moins ces mêmes règles? Que ces variations concordent justement avec la distribution dialectale des manuscrits, cela ressort clairement de mes recherches (cf. les §§ 8.2.1.4., 8.2.2.8., 8.2.4. *in fine*).

Pour ce qui est du second point: le rapport entre les deux catégories du cas et du nombre, il me semble que MN n'a pas tout à fait compris ma présentation du problème – j'avoue que cette partie de mon étude aurait pu être moins succincte et ainsi plus claire. La *Revue Romane* m'a offert la possibilité de préciser ma pensée sur ce point et, partant, sur le rôle de l'amuïssement de l's final dans un appendice qui suivra la discussion. (A propos de l's final, voir aussi l'exposé détaillé dans ma discussion avec Palle Spore.)

Lene Schøsler
Odense

Povl Skarup

Comme l'indique son sous-titre, l'ouvrage de Lene Schøsler, qui ne traite que de l'ancien français à l'exclusion des autres langues romanes, n'étudie pas seulement le rôle de la distinction casuelle dans la proposition, il cherche encore à trouver les causes de sa disparition. Dans ce qui suit, je ne vais discuter que de l'explication causale adoptée par LS.

LS pense que la disparition de la distinction casuelle a été déclenchée par la chute phonétique de la consonne *s* en position finale du mot, par quoi *murs* s'est confondu avec *mur* dans la prononciation.

Contre cette idée, qui n'est pas nouvelle, on peut faire les deux objections suivantes, qui ne sont pas nouvelles non plus, mais dont LS n'a pas fait état et que je reprends à mon compte afin de lui permettre d'y répondre.

(1) On n'a pas montré que l's final soit tombé dès l'époque où le cas régime a commencé à supplanter le cas sujet. LS allègue la désinence verbale *-um* pour *-ons*, mais celle-ci n'est pas pertinente, puisqu'il n'y a pas d's dans la désinence correspondante du catalan, de l'occitan, du vieux franco-provençal et du rhéto-roman, où l's final n'est pas tombé phonétiquement: ce cas est d'ordre différent. LS allègue également des exemples de *le*, *au* pour *les*, *aus*, cependant l's n'y est pas placé à la fin d'un mot phonétique, mais dans une syllabe protonique. Quelques exemples plus pertinents sont trop rares pour être probants. L'examen chronologique reste donc à faire, et il est permis de douter que sa conclusion s'avère favorable à l'idée de LS.

(2) Les autres langues romanes occidentales ont conservé l's final, mais n'en ont pas moins perdu la distinction casuelle tout comme le français. Ce fait fournit une objection qu'on peut formuler de deux façons:

(2.a) Pour accepter l'explication de LS, il faudrait en trouver une autre qui soit valable pour les autres langues occidentales, et il faudrait en outre expliquer pourquoi celle-ci ne serait pas valable pour le français.

(2.b) L'explication de LS implique une hypothèse disant que si l's final n'était pas tombé en français, la distinction casuelle n'y serait pas tombée non plus, du moins pas aussi tôt. Mais pour y croire, il faudrait étayer cette hypothèse par un argument positif,